



**Forum régional africain pour le développement durable**  
**16-18 avril 2019**  
**Marrakech (Maroc)**

**Appel à propositions pour les manifestations parallèles**

**I. Contexte**

Le Forum régional africain pour le développement durable est une instance intergouvernementale dont les sessions sont organisées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les organismes des Nations Unies. Il a été créé en application des résolutions 67/290, 70/1 et 70/299 de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée avait, entre autres, reconnu l'importance des dimensions régionales du développement durable et invité les commissions régionales à contribuer aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles visant à suivre et à examiner la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

À titre de résultat de ses sessions, le Forum régional africain pour le développement durable adopte des messages clefs qui servent par la suite de contribution collective de l'Afrique aux réunions annuelles du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il constitue dès lors un mécanisme important non seulement pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau régional, mais aussi pour entretenir la mobilisation de toutes les parties prenantes et faire en sorte qu'elles continuent de raffermir leur engagement à agir de concert et de mobiliser l'appui international nécessaire pour traduire les objectifs de développement durable en une prospérité mesurable et partagée profitable à la planète et à ses habitants.

La cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable se tiendra sur le thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ». Elle sera l'occasion d'examiner de façon approfondie les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 4 (éducation de qualité), 8 (travail décent et croissance économique), 10 (réduction des inégalités), 13 (action climatique) et 16 (paix, justice et institutions fortes) ainsi que les aspirations correspondantes énoncées dans l'Agenda 2063. Le Forum procédera également à un examen approfondi de l'objectif de développement durable n<sup>o</sup> 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) en vue de résoudre les problèmes rencontrés et de consolider les partenariats nécessaires pour renforcer les capacités, tirer parti de la science et des technologies, mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et les accroître.

La cinquième session du Forum sera organisée conjointement par la CEA et le Gouvernement marocain, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque

africaine de développement et d'autres organismes des Nations Unies, à Marrakech (Maroc), du 16 au 18 avril 2019.

Elle sera précédée de deux grandes manifestations pré-session, à savoir un atelier de préparation et de renforcement des capacités à l'intention des grands groupes et d'autres parties prenantes de la région Afrique et une manifestation portant sur le thème « Renforcement des examens nationaux volontaires ».

## **II. Appel à propositions pour les manifestations parallèles**

Espaces ouverts d'échange d'idées de pointe, de données d'expérience et d'enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, les sessions du Forum régional africain pour le développement durable sont des occasions uniques pour les différentes parties prenantes d'organiser des manifestations parallèles clairement axées sur les thèmes et les sous-thèmes de la session qui enrichiront les débats du Forum.

Les États membres, les organismes des Nations Unies, les grands groupes et les parties prenantes sont invités à soumettre leurs propositions de manifestation parallèle à l'aide du formulaire de demande d'autorisation de manifestation avant le **22 février 2019**.

Il convient de noter que conformément à la structure prévue pour la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable, des manifestations parallèles se tiendront en marge de la session. Il convient également de noter que ces manifestations doivent être organisées dans le but d'échanger les données d'expérience, les meilleures pratiques et les perspectives novatrices sur le thème et les sous-thèmes de la session du Forum et qu'elles doivent avoir pour effet de raffermir les partenariats et de renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme 2030.

Les manifestations peuvent être axées sur un ou plusieurs des sous-thèmes de la session du Forum régional africain pour le développement durable, en tenant compte des méthodes intégrées qui permettent de transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes.

## **III. Critères de sélection**

Toute entité désireuse d'organiser une manifestation parallèle à l'occasion de la session du Forum régional africain pour le développement durable peut soumettre une proposition. Toutefois, pour des considérations liées, entre autres, à l'espace disponible, aucun organisateur ne peut jouer un rôle dans plus d'une manifestation parallèle. La proposition doit être consignée sur le formulaire de demande d'autorisation de manifestation, assorti d'une présentation détaillée de la manifestation (**1 page**), des organisateurs, des partenaires, des intervenants et des orateurs ainsi que de la contribution que la manifestation apporterait aux débats sur le thème principal ou sur un ou plusieurs des sous-thèmes de la session du Forum.

Les critères de sélection fondamentaux sont les suivants :

- a) Étant donné le caractère inclusif des objectifs de développement durable en général et de l'objectif n° 17 en particulier, la priorité sera donnée aux manifestations parallèles organisées par des groupes de deux ou plusieurs partenaires, promoteurs ou participants ou une combinaison de telles personnes ;

b) Le thème de la manifestation parallèle doit être lié à au moins un des sous-thèmes énoncés plus haut ou avoir un caractère transversal ;

c) Les principes d'équilibre géographique et de représentation équilibrée des femmes et des hommes doivent être respectés dans le choix des orateurs et des intervenants ;

d) Les modalités de la manifestation parallèle doivent être conçues de façon à assurer une large participation des parties prenantes, notamment du secteur privé et des grands groupes, et à susciter activement l'intervention de l'auditoire ;

e) La manifestation parallèle ne doit pas durer plus d'une heure et demie ni chevaucher avec les séances principales du Forum. Il est également possible de la tenir pendant toute la journée le 16 avril.

Les organisateurs de manifestations seront informés des résultats de la sélection et une liste de toutes les manifestations parallèles inscrites sera publiée à la fin du processus d'inscription.

#### **IV. Responsabilité des organisateurs**

Les modalités logistiques des manifestations parallèles telles que l'attribution des salles et l'installation du matériel audiovisuel devront être arrêtées en collaboration avec le coordonnateur des manifestations parallèles.

Il incombe aux organisateurs de chaque manifestation parallèle :

a) D'inviter les orateurs et les intervenants et de s'occuper de leur visa et des modalités de leur voyage ;

b) D'inviter les participants des États membres, des grands groupes et d'autres parties prenantes ;

c) D'établir un compte rendu succinct de la manifestation pour le communiquer au secrétariat du Forum ;

d) De veiller à la publicité, à la reprographie des documents et la couverture médiatique ;

e) De prendre en charge les frais relatifs au lieu de la manifestation, au matériel et aux services ;

f) De s'occuper des éventuels services de restauration nécessaires, lesquels doivent être fournis par les restaurateurs agréés du Forum et être intégralement payés par les organisateurs ;

g) De veiller à ce que la manifestation se déroule en anglais ou en français. Les dispositions à prendre pour assurer l'interprétation simultanée relèvent de la responsabilité des organisateurs.

## **V. Communication**

Toutes les demandes de renseignements relatives aux manifestations pré-session et aux manifestations parallèles doivent être adressées aux personnes suivantes :

**Edo Mahendra**

Courriel : [mahendra@un.org](mailto:mahendra@un.org)

**Marit Kitaw**

Courriel : [kitaw2@un.org](mailto:kitaw2@un.org)

**Gedion Workneh**

Courriel : [workneh@un.org](mailto:workneh@un.org)